



# La Maison de Pierre

## Barème d'honoraires

### TRANSACTION : Honoraires TTC en % du prix NET VENDEUR :

Jusqu'à 150 000 €	jusqu'à 9 % du prix de vente (3000 € TTC minimum)
De 150 001 € à 450 000 €	jusqu'à 8 % du prix de vente
Au-delà de 450 000 €	jusqu'à 6 % du prix de vente
Terrain à bâtir	Jusqu'à 10 % du prix de vente

Les honoraires sont à la charge du Vendeur sauf convention contraire.

### AVIS DE VALEUR : 150 € TTC

### LOCATIONS : Honoraires TTC :

#### **Bail soumis aux dispositions de la loi n°89-465 du 6 juillet 1989 :**

##### **A la charge du bailleur :**

- Honoraires de visite, de constitution et étude du dossier du locataire, de rédaction et signature du bail : 8 € TTC / m<sup>2</sup> en zone non tendue ou 10 € / m<sup>2</sup> en zone tendue.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / m<sup>2</sup>

Soit 11 € TTC / m<sup>2</sup> pour un bien situé en zone non tendue ou 13 € / m<sup>2</sup> pour un bien situé en zone tendue.

- Honoraires d'entremise et de négociation : maximum 300 €

##### **A la charge du locataire :**

- Honoraires de visite, de constitution et étude du dossier du locataire, de rédaction et signature du bail : **8 € TTC / m<sup>2</sup> en zone non tendue ou 10 € / m<sup>2</sup> en zone tendue**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 € / m<sup>2</sup>**

Soit 11 € TTC / m<sup>2</sup> pour un bien situé en zone non tendue ou 13 € / m<sup>2</sup> pour un bien situé en zone tendue

**Pour les baux parking / garage :** forfait de 100 € à la charge du locataire et du bailleur

**Pour les baux commerciaux et professionnels :** forfait d'un mois de loyer TTC à la charge du locataire et du bailleur

### GESTION LOCATIVE : Honoraires TTC :

#### **SERVICE GESTION 7.00 % \*\***

Gestion mensuelle de votre location

(Gestion administrative, juridique et comptable, suivi des travaux)

**7.00 % TTC des encaissements**

#### **GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS**

Sécurité des revenus locatifs et protection de votre bien immobilier

**2.80 % TTC**